



COMMUNIQUE DU CONAPP

Lomé, Togo - le 24 juin 2024 : le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) organise un séminaire national de formation et sensibilisation à l'intention des professionnels des médias et certains acteurs institutionnels sur la loi d'accès à l'information et à la documentation publiques.

Face à la méconnaissance de la loi à l'Accès à l'information et à la documentation publiques par les professionnels des médias et les acteurs institutionnels du Togo, le CONAPP a entrepris une campagne d'information et une sensibilisation pour sa meilleure connaissance. Ainsi, l'organisation patronale de la presse togolaise, organise, **le vendredi 28 juin 2024 à 9 heures au Centre SIFEX de Lomé**, un atelier national de vulgarisation de ladite loi.

Cet atelier vise à sensibiliser les acteurs médiatiques essentiellement et certains acteurs institutionnels sur une meilleure connaissance de la loi d'accès à l'information et à la documentation publique et son application effective au Togo.

Il se tient dans le cadre du projet « *Promouvoir la liberté d'expression et des médias et protéger les défenseurs des droits de l'homme au Togo* », financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le consortium, l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO), et est mis en œuvre à travers le sous-projet porté par le CONAPP et intitulé « **Campagne d'information et de sensibilisation sur la loi d'accès à l'information et à la documentation publiques au Togo** ».

Plus d'une cinquantaine de participants issus des médias des cinq régions du Togo et des représentants de quelques institutions, prennent part à cet atelier qui sera suivi de l'édition d'un guide et d'une autre phase de sensibilisation sur les médias.

En rappel, la loi d'accès à l'information et à la documentation publiques a été adoptée en 2016 et son décret d'applications pris en 2017. Mais force est de constater que depuis qu'elle est entrée en vigueur, cette loi reste très peu connue des médias, des OSC et des citoyens en général. Or la liberté d'expression et l'adhésion des populations aux politiques publiques sont renforcées par les dispositions de ladite loi. Malgré donc son existence, certaines administrations publiques y compris les sociétés d'Etat ou les structures d'économie mixte, l'ignorent. Pour renforcer son application, il est important de la vulgariser, de sensibiliser et informer les acteurs et le public, sur l'importance de ladite loi et surtout sur son application. L'intérêt à terme, est d'amener les médias et le public à chercher et obtenir des informations publiques et des données qui servent à mieux comprendre et analyser les politiques publiques car elles ont un impact sur le développement de la nation.

Pour contribuer à relever ce défi, le CONAPP a prévu de mettre en œuvre l'organisation d'un séminaire national de sensibilisation et d'information sur la loi d'accès à l'information et à la documentation publiques au Togo, produire et diffuser des émissions radios de sensibilisation sur la loi d'accès et l'information, et produire et diffuser **un guide pratique sur les instruments légaux** sur l'accès à l'information et à la documentation publique.

Le Président